

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à un enfant échappé d'une crèche.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Lundi 15 novembre, un enfant de 4 ans s'est échappé de sa garderie, malgré une lourde porte à code et un surveillant. Il a été retrouvé sain et sauf près de la gare de « Bruxelles-Midi », une trentaine de minutes plus tard.

L'échevine ROEX a déclaré ceci à la presse : *“On ne sait pas encore très bien comment le petit garçon a pu s'échapper. L'école est bien sécurisée. Une lourde porte ferme l'entrée, et les parents ne peuvent entrer qu'après s'être identifiés devant une caméra. Nous pensons donc que le bambin a suivi le parent d'un autre enfant à l'extérieur. Mais même cela est assez étrange, car il y a toujours un surveillant à la porte”*. Dès que sa disparition a été constatée, les superviseurs ont immédiatement prévenu la police. *« Ils préparaient déjà un mandat de perquisition lorsqu'il est apparu que le bambin avait été trouvé par la police ferroviaire. Mais c'est quand même une chose terrible. Cela n'aurait jamais dû arriver. Et pourtant, malgré toutes ces mesures, c'est arrivé »*.

Il semble qu'une enquête ait été diligentée. Quels en sont les conclusions ?

Peut-on être certain que pareil problème ne se reproduise pas ?

Des vérifications ont-elles été menées dans l'ensemble des crèches pour s'assurer que pareille mésaventure pourra être évitée ? Quel suivi a été réservé aux parents de l'enfant ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Madame l'Échevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord:

Les faits se sont passés dans un accueil après scolaire d'une ASBL communale et non pas dans une crèche.

Nous n'avons pas encore eu de rapport officiel, mais la police nous a dit oralement qu'après l'interrogation d'auxiliaires d'éducation et analyse des images des caméras dans le quartier, il serait confirmé que l'enfant est sorti seul, en profitant d'une porte ouverte par des parents venus récupérer leurs enfants en garderie. Cet enfant a été amené à la police par une famille qui s'est étonné de trouver un enfant seul en rue.

Je veux fermement dire que ceci n'aurait en premier lieu jamais dû arriver. J'ai demandé de revoir les procédures de sortie des enfants en garderie. Les changements suivants ont été décidé :

Les procédures de sortie ont été revues et les parents restent en tout cas dehors en attente de leurs enfants et ne rentrent pas, même pas quand il pleut ;

Aussi, le service « Bâtiments communaux » va sécuriser le sas entre le préau et la porte d'entrée de l'école qui, cela dit, est déjà sécurisée avec un code non-accessible aux enfants pour sortir et un vidéophone pour entrer.

Nous avons revérifié les procédures et l'infrastructure dans chaque établissement d'accueil après scolaire.

Les parents ont été reçu par les responsables et la direction d'école le jour même, la présidente de l'ASBL qui gère l'accueil après scolaire les a eus en ligne plusieurs fois et nous les avons reçus ensemble dans mon bureau.

L'aide aux victimes a été activé, pour les parents, et la personne qui fait le lien social pour les écoles se tient en contact proche pour leur donner l'aide nécessaire.

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que cet incident doit rester totalement exceptionnel et prend acte que des enseignements ont été tirés de cette situation qui aurait pu être tragique.